

ENTITE PAYSAGERE N°3 : LE BOCAGE SOUS INFLUENCE RESIDENTIELLE

Situé entre les marais de Grande Brière, de Guérande et de Mes, cette entité est constituée d'un paysage de bocage déstructuré. Les prés sont de petite taille. Ils sont encadrés de haies composées d'érables champêtres, d'aubépines et de frênes. Les paysages sont pittoresques et intimes, mais les vues d'ensemble sont rares et localisées en raison de l'absence de vallonnements marqués.

Si les espaces agricoles sont encore présents et assez vastes (production bovine et laitière importante), le réseau bocager tend toutefois peu à peu à se distendre, particulièrement entre St-Lyphard et Guérande : les mailles s'agrandissent ou se défont par suppression du fil de trame ou de l'un des côtés.

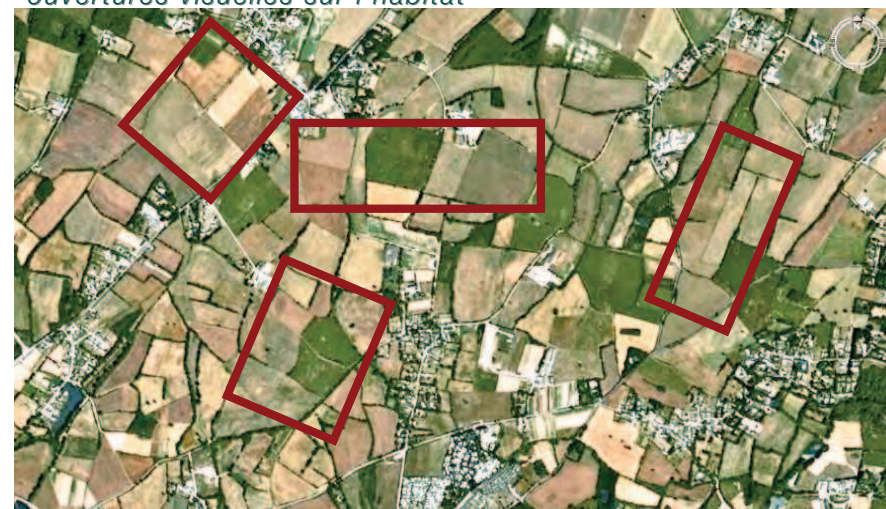
La trame est inégalement défaite, plus ou moins discontinue, les haies présentent de nombreuses interruptions et sont dégradées à différents niveaux (dominante arbustive, sénescence des arbres se maintenant, individus morts toujours en place, talus arasés, etc.).

Ce bocage déstructuré est la conséquence de remembrements partiels ou d'autres types d'évolutions du foncier (échanges amiables, etc.) qui ont conduit à la fusion de parcelles juxtaposées.

L'agriculture est fortement concurrencée par le développement résidentiel et dans une moindre mesure, touristique. L'urbanisation s'étire le long des axes routiers. Les constructions récentes sont nombreuses et ponctuent le paysage. Les bonnes terres agricoles partent en urbanisation, parfois avec une grande consommation d'espace et un manque criant de composition urbaine.



Disparition progressive des haies bocagères créant des ouvertures visuelles sur l'habitat



Dans ce paysage de bocage qui voit les routes bordées de haies et d'alignement d'arbres, on voit apparaître de plus en plus des ruptures associées à :

- La construction de lotissements en dehors des bourgs et hameaux existants, sans aucun traitement paysager et sans unité de clôture,
- L'étalement des constructions le long des voies à l'entrée des villages suivant une construction radiale.

Il en résulte une altération, dans le premier cas de l'unité des paysages et leur mitage et dans le second cas, de la limite entre territoire naturel ou agricole et territoire urbanisé. A cela s'ajoute le développement anarchique de la signalétique commerciale le long des routes et à l'entrée des villages, qui crée une véritable pollution visuelle au regard de la perception des sites et des paysages.

Quelques hameaux, localisés surtout dans la frange Est ont su préserver, pour l'attrait touristique, leur habitat traditionnel (épais toits de chaume) comme à Bréca et Kerhinet. Ils contribuent à la valeur paysagère de cette entité.

Tendances d'évolution

Cette entité subit une forte pression foncière et immobilière liée aux personnes travaillant à Saint-Nazaire et sur la bande littorale urbanisée. Une urbanisation assez récente est venue développer le réseau déjà très dense des villages, surtout entre Guérande et Saint-Lyphard. Les bourgs et les zones d'activités s'y sont déjà étendus (Guérande nord, La Madeleine, St Molf et St-Lyphard) sans organisation affirmée du développement urbain.

Cette position au coeur de la presqu'île guérandaïse et la qualité d'environnement et de cadre de vie expliquent le développement des activités économiques et le besoin croissant en infrastructures. Ces équipements occasionnent une forte consommation d'espace et mettent ainsi en danger l'activité agricole et la cohérence des paysages.

Le tourisme rural a constitué une nouvelle offre par la reconversion de l'habitat en gîtes et auberges et en valorisant les charmes et les produits du terroir.

Haies bocagères le long des routes



Disparition du bocage aux abords des villages et des routes



Village traditionnel de Kerhinet



Enjeux

Des enjeux croisés d'attractivité et d'identité territoriale :

- ▶ Placé entre le marais de Brière, en arrière-plan immédiat de grands pôles urbains du territoire (la Baule et Guérande) et sous l'influence de la proximité de St-Nazaire, cette entité fait face à des incertitudes dans l'évolution de son paysage. L'ouverture du bocage, la croissance urbaine soutenue et relativement éclatée engendrent des risques possibles de banalisation du paysage dans le futur.

Parmi les facteurs incidents sur l'évolution de cette partie du territoire, interviennent :

- Le fonctionnement d'une activité agricole dynamique permettant notamment d'entretenir et de modeler en permanence le paysage.
- La perte et l'ouverture du maillage bocager qui favorise la perception d'un paysage confus ou inorganisé.
- L'organisation du développement urbain dont le renforcement de sa cohésion fait intervenir les liens urbains, paysagers et d'animations des espaces.

En effet, pour l'avenir, cette partie du territoire interroge sur :

- la position du territoire au regard du marais de Brière et des atouts de valorisation que cette position lui permettra de développer en termes d'attractivité paysagère, touristique et de cadre de vie,
- le fonctionnement urbain entre les nouveaux secteurs bâtis et les pôles que sont Guérande, La Baule, mais aussi St-Nazaire et plus largement la côte balnéaire,
- l'évolution d'un paysage bocager et arboré, qui constitue un « pont vert » entre tous les autres secteurs dominés par la présence aquatique (Marais de Guérande, Bassin du Mès, Marais de Brière, littoral...). Il y a donc, ici, des enjeux de confirmation de l'attractivité à long terme du territoire où cette entité paysagère, constituant l'arrière-plan de la côte littorale, a une vocation d'articulation entre les différents secteurs de

Cap Atlantique. Cette notion d'articulation fait référence notamment au fait que cette entité paysagère est un lieu de passage « obligé » lorsque l'on entre dans le territoire depuis l'Est, mais aussi lorsque l'on se déplace entre les différents sites littoraux. La qualité de son évolution présente donc un enjeu pour l'attractivité future du territoire.

Ceci concerne notamment :

- l'organisation fonctionnelle et esthétique des accès aux espaces littoraux et plus largement aux sites « aquatiques » d'intérêt (gestion du bocage, intégration paysagère des sites urbains, organisation de la signalétique le long des routes et en entrée de ville, liaisons douces, secteurs d'activités touristiques ou culturels en dehors du littoral...),
- la cohérence entre le développement urbain et les principaux pôles construits (gestion des silhouettes urbaines, des vues sur les espaces bâtis, transition entre les sites construits, naturels et agricoles, cohérence des accès entre les secteurs animés et les secteurs résidentiels plus spécialisés...),

ENTITE PAYSAGERE N°4 : LE BOCAGE A DOMINANTE RURALE



Les courbes des vallonnements contribuent à donner une impression de douceur



Cette entité paysagère, située dans la moitié nord du territoire entre le bassin de Mès et la Vilaine, est caractérisée par des espaces agricoles et ruraux, un relief plus marqué ainsi qu'une densité relative de boisements.

Le bocage génère ici des paysages pittoresques et intimes. Les vues arrêtées par des premiers plans de rideaux d'arbres ne livrent le paysage qu'au dernier instant. Certains points de vue se dégagent parfois grâce aux perceptions dominantes qu'offrent les reliefs sur les prairies et les terres cultivées. Le bocage est ponctué d'étangs et d'étiers peu visibles depuis les axes routiers.

Les sites agricoles, encore nombreux, sont bien répartis sur un espace en grande partie remembré. La production laitière domine et une grande partie des moyens de la production bovine sont concentrés sur ce territoire.

Les éléments de petit patrimoine y sont assez nombreux, et le caractère sud-breton plus marqué que dans le reste du Cap Atlantique eu égard à la proximité de la Vilaine.

Le paysage est très habité sous forme de hameaux et de lieux dits, sur lesquels se sont greffés des constructions récentes, la plupart du temps de manière éparse le long des routes, ce qui nuit à la lisibilité des paysages naturels et agricoles.

Tendances d'évolution

Cette entité paysagère est celle, qui au sein du territoire d'étude, a subi le moins de transformation dans les dernières décennies. Toutefois, la pression urbaine peut faire craindre à l'avenir, une déprise agricole entraînant la modification des paysages, notamment par la création de lotissements résidentiels (cf. entité paysagère précédente).

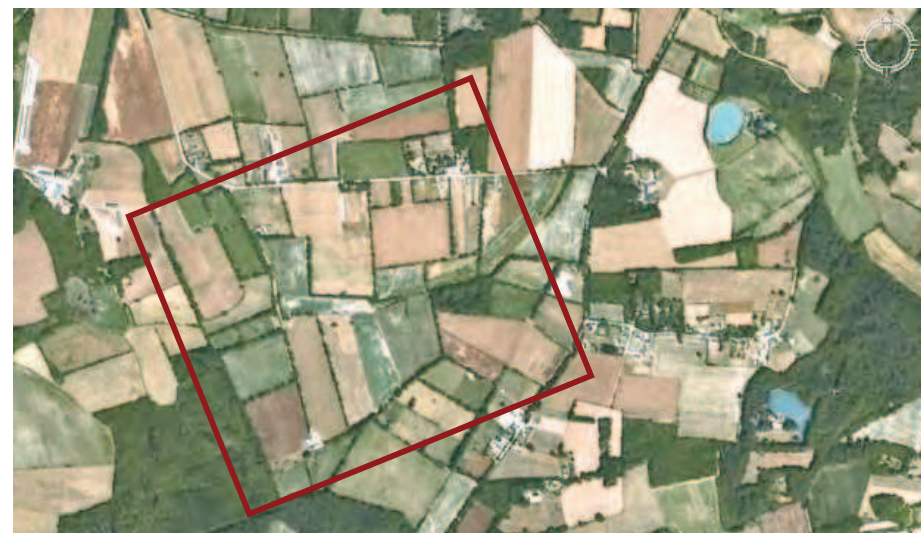
L'attraction touristique du Parc Naturel Régional de Brière a par ailleurs développé l'offre dans les communes rurales de Saint-Lyphard et d'Herbignac.

Enjeux

Des atouts de fonctionnement « naturel » avec le PNR de Brière. En effet, cette entité est une alternative directe et partenaire géographiquement cohérent des espaces des marais de Brière du fait de son caractère rural et préservé et de sa proximité immédiate avec les marais. Il y a, ici, des enjeux de gestion patrimoniale de cette ambiance rurale particulière et attractive. Ceci fait notamment intervenir :

- ▶ l'évolution du maillage bocager et de la diversité des milieux (espaces ouverts agricoles, bocage, étangs, boisements),
- ▶ le mode de développement urbain qui resté discret jusqu'ici a permis de donner un caractère « intime et doux » aux espaces, ce caractère forgeant le poitrn d'appui essentiel de l'identité de ce secteur du territoire,
- ▶ la prise en compte d'un patrimoine bâti d'intérêt (petit patrimoine, hameaux...).

Exemple de structure bocagère préservée au sud de Camoël



ENTITE PAYSAGERE N°5 : LES MARAIS SALANTS DE GUERANDE

Cette entité se caractérise par son relief plat et son paysage ouvert, qui permet des vues larges et lointaines.

Couvrant une superficie de 2 278 hectares, elle est délimitée au sud par la côte Rocheuse, à l'ouest par la pointe de Pen Bron, au nord par le coteau de Guérande et à l'Est par la Plaine de Guérande. A l'exception de la dune de Pen Bron, toutes les façades du marais sont urbanisées.

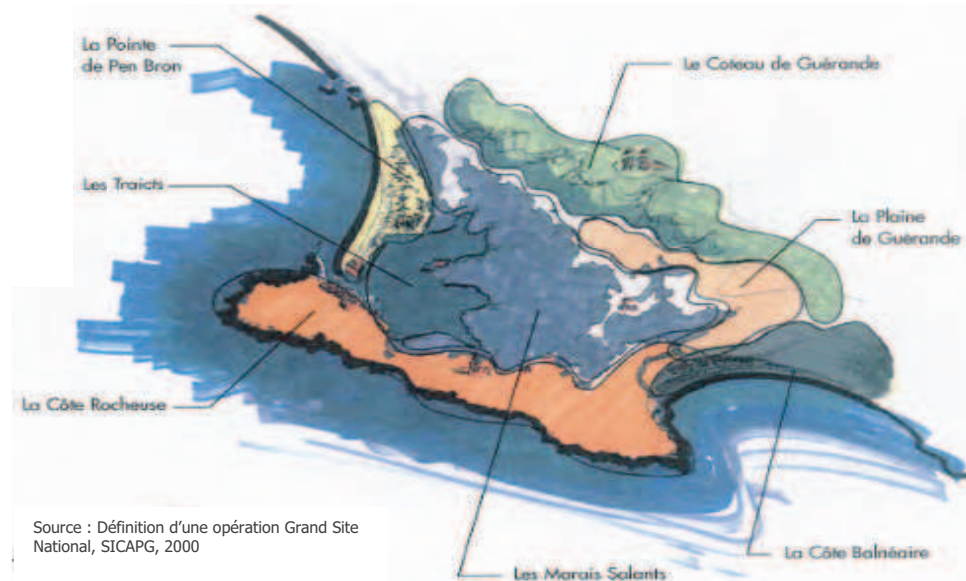
Sur le bas coteau Guérandais/ plaine de Saillé, on trouve une polyculture-élevage (lait, viande bovine, ovin, cultures fourragères), des cultures spécialisées (céréaliculture et maraîchage) ainsi que des activités équestres.

Façonnés par l'homme pour l'exploitation du sel, les marais salants se présentent comme une mosaïque de bassins séparés par des talus argileux et alimentés en eau par des canaux. L'étendue qui commence au pied du coteau ne compte ni arbre, ni bâtiment hormis les masses sombres des magasins à sel.

Un certain nombre de salines et de vasières sont en friche, notamment à proximité des coteaux. Elles se caractérisent par une végétation de joncs et roselières, plus ou moins denses et attirent de nombreux oiseaux, tel que la Foulque, la Poule d'eau, les canards ou le Busard des roseaux. L'eau peu salée convient parfaitement aux amphibiens, tels que la Rainette verte ou le Crapaud calamite. La végétation des talus n'est pas entretenue dans ces secteurs. Des bosquets de Tamaris et de Chênes verts procurent d'excellents abris à toute une faune de reptiles, de petits mammifères et d'oiseaux.



Carte des sous-entités paysagères



Source : Définition d'une opération Grand Site National, SICAPG, 2000

Les traicts, vaste étendue d'eau et de sable, alimentent, par des chenaux, des étiers et des bondres l'ensemble des marais salants dont ils régulent les apports en eaux par des écluses. Ils sont le premier site français de production de coques.

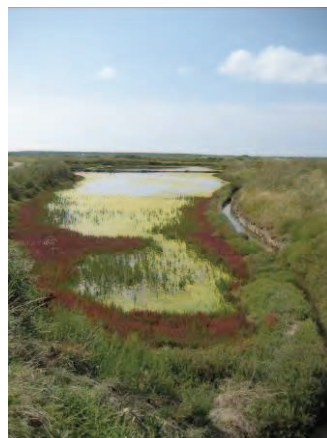
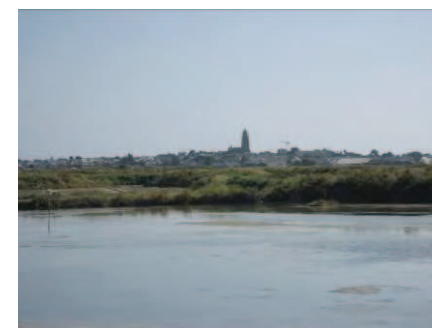
Les marais sont perceptibles depuis le coteau de Guérande et les franges urbaines. Ils sont traversés par des routes sinueuses qui permettent l'accès aux exploitations.

Depuis la Maison du Sel à Pradel, des excursions pédestres sont organisées à travers les marais pour expliquer aux visiteurs leur fonctionnement.

Depuis le Croisic et la presqu'île de Pen-Bron, seuls sont visibles le Petit et le Grand Traict qui constituent la façade maritime des marais.

Silhouette de l'urbanisation aux franges du marais

La palette des couleurs donne une impression de douceur et de sérénité



Paysages ouverts et vues lointaines à l'intérieur des Marais

Tendances d'évolution

Depuis le siècle dernier, le déclin de l'exploitation des marais salants n'a cessé. L'abandon du plus grand nombre de ces sites s'est fait entre 1840 et 1960 face à la concurrence du sel de mine de différents pays et du sel de mer de Méditerranée. Les autres raisons sont la baisse de la consommation du sel alimentaire comme produit de conservation des aliments et l'amélioration des transports par voie terrestre.

Aujourd'hui, bon nombre de salines et de vasières sont abandonnées et en friche. De plus en plus de paludiers les maintiennent en eau pour éviter l'assèchement des fonds.

Depuis peu, on observe une valorisation touristique et commerciale des Marais avec le renouvellement de l'image du sel de Guérande (produit gastronomique et haut de gamme avec la Fleur de sel, etc.).

Enjeux

- Des enjeux d'image de marque liant paysage et économie qui font intervenir la valorisation des marais salants en considérant les rapports qu'ils entretiennent avec les secteurs environnants.

Plus en détail, il existe des enjeux de renforcement des liens entre les marais et ses franges urbaines afin d'éviter le délaissement de certains secteurs qui atténue la qualité paysagère des marais et des zones bâties proches. Il y a, ici, des enjeux de qualification ou la création d'espaces de transition paysagers de la façade « urbaine » donnant sur les marais (enjeux de « retournement » des villes de la Baule, du Pouliguen et de Batz-sur-Mer, enjeux d'entretien d'espaces agricoles situés entre les marais et les villes).

Les facteurs qui agissent sur cette problématique concernent :

- Le dynamisme de l'exploitation des marais pour limiter les friches et la dégradation du paysage et confirmer également un point d'attraction touristique de grand intérêt,

- Le fonctionnement d'une activité agricole en pied de coteau et dans la plaine qui est le pendant l'activité salicole pour la gestion des espaces entre les marais et les franges urbaines proches,

- La gestion des lisières urbaines littorales tournées vers les marais dans la perspective de confirmer un aspect sauvage et ample :
 - Secteur d'implantation des constructions tenant compte des lignes d'horizon perçues depuis les marais,
 - Organisation des espaces bâtis s'inspirant et réinterprétant les modes d'intégration paysagère des lisières urbaines des villages de Brière,
 - Gestion des plantations qui localement peut aider à la neutralisation visuelle de certaines parties de franges urbaines,

- La gestion des flux touristiques et des activités de loisirs dans les marais (lisibilité des parcours, limitation des conflits d'usages permettant l'occupation concomitante de la saliculture et du tourisme, organisation du fonctionnement des espaces ponctuels d'animation – musées...- conditions d'accès au marais, sensibilisation à la fragilité écologique du site...).

ENTITE PAYSAGERE N°6 : LE BASSIN DU MÈS

En grande partie situé dans le périmètre du Parc Naturel Régional de Grande Brière (à l'exception de son entrée maritime et de ses traicts), le Mès, depuis son embouchure jusqu'à l'extrémité de ses ramifications occupe un vaste bassin et crée son propre paysage. Il constitue la troisième grande zone humide du territoire, avec les marais de Brière et de Guérande.

Le bassin du Mès présente une grande variété de milieux et de paysages :

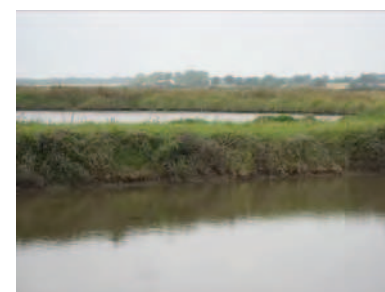
- Les marais salants, alimentés en eau par le Traict de Mesquer, constituent le coeur de l'unité paysagère, et donnent à l'ensemble du bassin son caractère original. Ils sont le lieu d'une activité salicole dynamique.
- Les marais saumâtres et doux, situés à l'amont des marais salants, constituent un ensemble de 700 ha, appelés marais de Pompas. Leur forme permet une forte co-visibilité avec le bocage au nord-ouest et au sud, où il est très ouvert et très déstructuré.
- En périphérie, le bocage est assez dense à Assérac et correspond à un bocage semi-ouvert, car il a été remembré plus tardivement.

Le bassin reste très agricole et très orienté polyculture et élevage où le bâti ne représente que 10% de l'occupation des sols.

Les marais salants du Bassin du Mès hébergent une faune et une flore remarquable en particulier de nombreuses espèces d'oiseaux migrateurs. Le belvédère de la pointe de Merquel est propice à l'observation des oiseaux et offre un magnifique panorama sur la baie et le "Traict" de Merquel.



Interfaces entre marais et paysages boisés, agricoles et habités



Difficilement accessibles, les marais en culture peuvent être approchés au niveau de Quimiac et de Mesquer, mais on ne les traverse pas comme à Guérande. C'est pourtant un paysage d'une grande richesse de par l'arborescence de ses bassins et sa diversité géographique, comme en attestent les nombreux sentiers pédestres qui le bordent.

Entre les bassins de Mès et les marais de Brière, les étangs et les marais établissent une transition entre les deux sites. Ils sont traversés par la route bleue (D774), qui constitue l'axe de circulation principal entre le Roche-Bernard et Guérande.

L'ensemble du secteur s'illustre également avec un patrimoine architectural riche, dont des longères et des chaumières constituent les fleurons. A noter, ici, comme dans le bocage touristique, l'influence bretonne dans le bâti.

Tendances d'évolution

Cette unité paysagère ressent une pression urbaine résidentielle assez forte à ses franges, notamment sur le littoral et dans les secteurs de Saint Molf et d'Assérac. La fragmentation du bocage et des tendances de banalisation des paysages sont localement perceptibles aux entrées de ville et dans l'extension des hameaux et villages (notamment Brésibérin, Pont d'Arm, Boulay, Pendué, Trébrézan) et contrarient fortement la lisibilité de la structure ancienne des villages.

Les marais sont quant à eux affectés par l'urbanisation et les aménagements qui, au-delà des incidences paysagères, participent à l'imperméabilisation des sols, augmentant ainsi le volume d'eau douce arrivant sur les salines, ce qui est problématique pour l'exploitation du sel.

Enjeux

Des enjeux de reconnaissance et de mise en valeur.

Cette entité possède un potentiel attractif et participe également au paysage « d'eau » si caractéristique de l'identité du territoire. Toutefois, elle apparaît de façon plus discrète et plus indécise dans l'organisation de Cap Atlantique. Ceci engendre des enjeux de :

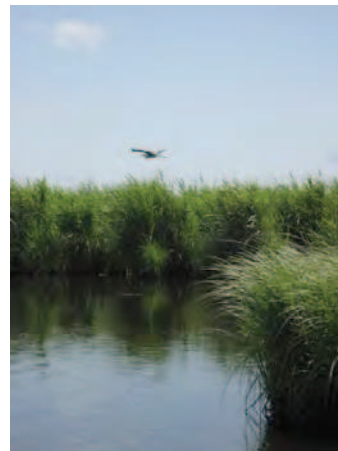
- ▶ Reconnaissance et de signalisation du bassin du Mès comme une entité environnementale et paysagère à part entière :
 - Valorisation des vues et des accès depuis les routes existantes,
 - Affirmation de cette entité géographique à proximité des marais de Brière et en liens avec l'estuaire de la Vilaine (continuité de motifs paysagers naturels caractéristiques entre ces sites, notamment le bocage et les boisements, ainsi que les zones humides entre le marais de Brière et le Bassin du Mès),
 - Prise en compte des co-visibilités entre marais et bocage, typique de cette entité,
 - Développement de l'attractivité et des animations touristiques, culturelles et de loisirs connecté à celles des autres secteurs du territoire.

- ▶ Maîtrise de la qualification paysagère des nouvelles urbanisations (entrées de ville, continuité urbaine, franges bâties)



ENTITE PAYSAGERE N°7 : LE MARAIS INDIVIS DE GRANDE BRIERE

Jeux de lumière entre eau, terre et ciel. Au loin, un rideau de boisements



Situé au cœur du Parc Naturel Régional de Brière, le Marais de Grande Brière est le second plus grand marais français après la Camargue. Sa formation résulte du comblement de cuvettes par des argiles d'origine marines sur lesquelles s'est édifiée une couche de tourbe à roseaux.

Pour l'essentiel, le marais se situe en dehors du périmètre de SCOT. Toutefois, plusieurs poches de la zone humide débordent à l'extrême Est du territoire, sur les communes de Herbignac et de Saint Lyphard. La singularité ainsi que la richesse écologique de ce lieu en font une entité paysagère spécifique et unique pour Cap Atlantique.

Le paysage du marais est constitué de tourbières, de prairies inondables, de buttes progressivement gagnées par les roselières en extension, de chenaux, de canaux et d'étendues d'eau peu profondes (piardes et copis) offrant une végétation d'un intérêt floristique exceptionnel. A l'intérieur du marais, le regard porte partout très loin grâce à l'absence de relief, ce qui procure une impression d'immensité.

Le paysage est le résultat des activités vivrières de l'homme : élevage, chasse, pêche, récolte des roseaux pour la couverture des toitures, extraction de tourbe.



Le site se caractérise également par son paysage changeant en fonction des saisons :

- L'hiver, lorsque l'eau recouvre les marais, se forment de petites rivières et les terrains bas se transforment en lacs. Des presqu'îles, des îles parfois, se dessinent, et la région retrouve le visage qui devait être le sien autrefois, avant le creusement des canaux et l'assèchement des marais.
- L'été, en revanche, les marais sont exondés et ne subsistent alors que quelques plans d'eau. Les prairies inondables accueillent alors des troupeaux de vaches qui contribuent à l'entretien du marais.

Le marais de Brière est difficilement perceptible depuis ses franges. Totalement caché derrière des boisements, difficilement accessible puisqu'on ne peut y pénétrer qu'en barque, il a pu conserver sa quiétude et son authenticité.

La Charte du PNR de Brière

Les parcs naturels régionaux constituent des territoires au patrimoine remarquable mais fragile, pour lesquels sont élaborés des projets de développement durable, appuyés par une charte qui détermine les objectifs, les orientations de protection, de valorisation et de développement de ces territoires.

Le SCOT, document de hiérarchiquement inférieur, doit s'inscrire en compatibilité avec la charte du PNR de Brière. C'est pourquoi nous rappelons ici les grandes orientations définies à horizon 2010. Elles s'articulent autour de trois grands thèmes:

1. Sauvegarde

- Maintenir, voire augmenter, la richesse du patrimoine naturel :
 - o par l'entretien, la gestion et la valorisation de la zone humide,
 - o par des mesures spécifiques pour la faune et la flore.
- Assurer une politique paysagère cohérente sur l'ensemble du Parc, au travers d'une charte paysagère et de la poursuite des actions sur le patrimoine bâti.
- Porter une attention particulière au pourtour du marais.
- Assurer la maîtrise des aménagements, de l'évolution de l'urbanisme, de la fréquentation touristique.

2. Valorisation

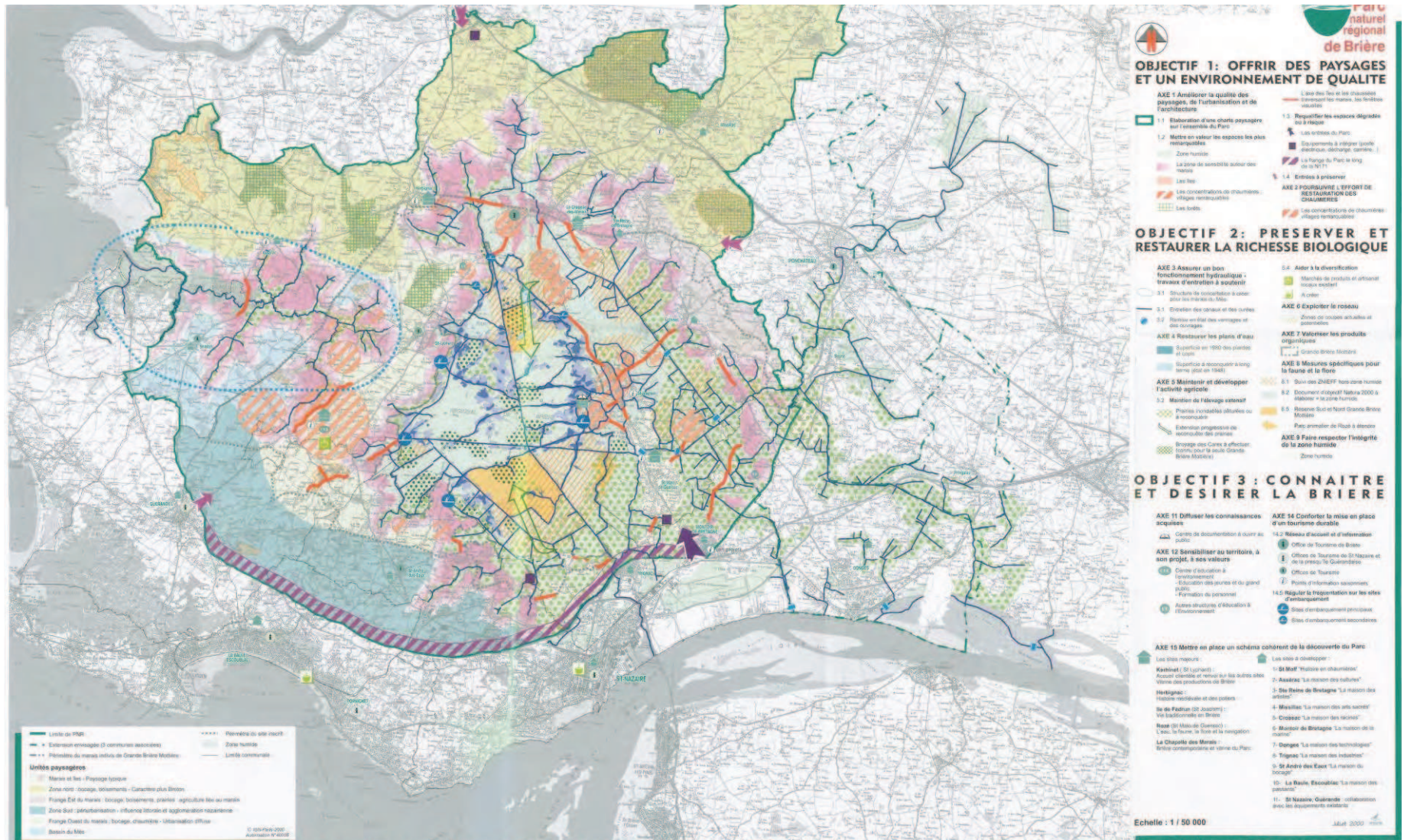
- Conforter le tissu agricole et son insertion dans l'espace Parc naturel régional.
- Améliorer la valorisation des activités agricoles durables.
- Développer les filières basées sur la productivité de la zone humide : roseau, noir...
- Conforter l'offre touristique dans une approche qualitative et mieux répartie sur le territoire du Parc.

3. Pédagogie

- Renforcer et enrichir encore les liens d'attache et d'usages entre les habitants du Parc naturel régional et leur espace de vie.
- Poursuivre l'éducation des jeunes et du grand public en renforçant les actions en direction des habitants du Parc.
- Proposer un réseau de lieux de découverte ouverts sur l'ensemble des facettes du patrimoine.

Ces grandes orientations ont pour objectifs de favoriser un réel développement durable associant en harmonie et équilibre, l'économie, l'environnement et le social.

Synthèse des objectifs définis par la charte du PNR de Brière



Tendances d'évolution

Avec les mutations économiques du XXème siècle (pratiques agricoles nouvelles, développement industriel et touristique), la zone marécageuse a été progressivement abandonnée par l'homme et pour partie colonisée par la végétation des milieux humides : roseaux, saules, aulnes. Ces mutations conduisent à un appauvrissement écologique, à une réduction des plans d'eau et à une régression du patrimoine de chaumières.

Le marais de Brière est devenu, depuis son classement en parc naturel en 1970, un espace de fréquentation touristique, principalement l'été où des promenades en bateaux sont proposées au public.

Enjeux

Des enjeux de conservation patrimoniale et de développement d'espaces valorisés et reconnus. Les espaces du PNR sont à la fois des sites sensibles appelant à un usage précautionneux de l'espace et des incidences environnementales des activités humaines, et un point d'appui à une valorisation du territoire qui n'exclue pas le développement. Le PNR est atout de reconnaissance et de diversification des intérêts d'attractivité pour le territoire. Pour bénéficier de l'opportunité de la proximité des marais de Brière et renforcer sa position structurante dans le fonctionnement du territoire, plusieurs thématiques de développement peuvent être étudiées :

- ▶ Le développement des connexions physiques ou organisationnelles entre le parc et les entités paysagères proches offrent des possibilités de gestion cohérente des paysages, mais aussi des ressources urbaines (équipements, pôles urbains) pour à la fois faciliter la fréquentation touristique ou de loisirs des sites naturels et dynamiser l'attractivité des secteurs proches (bassin du Mès, estuaire de la Vilaine...).
- ▶ La valorisation des ambiances paysagères et de la qualité du cadre de vie des secteurs « intérieurs » de Cap Atlantique :
 - Prise en compte et promotion du patrimoine bâti traditionnel,
 - Gestion environnementale du réseau hydrographique (limitation de l'envasement des canaux et des plans d'eau),
 - Dynamisation d'une agriculture adaptée (conservation de la valeur écologique et paysagère des prairies humides naturelles),
 - Affirmation visuelle de l'identité des marais par une maîtrise qualitative de l'urbanisation en périphérie du marais (intégration environnementale)...